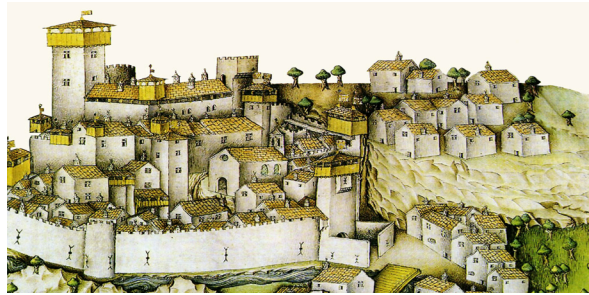


FIEFS, CHÂTEAUX



SEIGNEURS EN DONZIAIS

MONASTÈRES

PRIEURÉ SAINT NICOLAS-DE- RÉVEILLON

(CISTERCIENS DE L'ORDRE DU VAL-DES-CHOUX)
(ENTRAINS-SUR-NOHAIN)



Chœur de l'église St-Sulpice d'Entrains

Saint-Nicolas de Réveillon, à Entrains-sur-Nohain, était un modeste prieuré cistercien de l'Ordre du val des Choux, à la « *collation* » de l'Abbé de l'Épeau. Il avait été fondé avant 1250 à St Cyr les Entrains où il n'a laissé aucune trace.

Il devait être reconstruit en 1770 à l'endroit initial, mais le curé d'Entrains qui était également prieur commendataire de Saint Nicolas, préféra utiliser le « *quart de réserve des coupes de bois* » pour agrandir son église par une chapelle derrière le chœur de l'église paroissiale de St Sulpice.



Cette chapelle XVIIIe sert actuellement de chœur et tranche par son style du reste de l'église datant du XIIIème s.

- Voir AD Yonne (série H, pages 478-479)

II/ L'ordre du Val des Choux.

L'ordre du Val des Choux est mal connu, même dans l'aire géographique d'implantation d'origine (Châtillonnais). Il est difficile de faire l'inventaire des prieurés de cet ordre, et de les situer sur le terrain, ce travail n'ayant été fait que d'une manière lacunaire. L'article le mieux documenté sur cet ordre semble être celui consacré par R. Folz.

Quel sorte d'institut était l'Ordre du Val des Choux ? C'était un ordre fondé, d'après la tradition, par un frère convers Chartreux, Viard. Il était sorti de la chartreuse de Lugny, distant de "huit lieues" de l'endroit où Eude III, Duc de Bourgogne donna les terrains pour y fonder son abbaye. La légende dit que Viard non content de pratiquer tous les devoirs imposés par les règlements de son ordre, il se sentit appelé à une vie plus austère encore et plus retirée que celle vécut à la Chartreuse!

Il semble que la vérité soit tout autre, comme le suggère Robert Folz :

"On sait que ces colonies d'ermites donnèrent au bout d'un temps variable naissance à des communautés monastiques, dont on trouve un siècle plus tôt de nombreux exemples dans la France de l'Ouest. Aurions-nous ici un cas semblable à celui de Tiron, de Savigny ou de Mortain ? Nous sommes très près de l'admettre et considérons volontiers le Val des Choux comme un témoin attardé d'un mouvement qui avait commencé au milieu du XIème s., et qui paraissait en général résorbé depuis 1150. Si cette hypothèse pouvait s'avérer exacte, le rôle d'Eude III semblerait avoir été celui de regrouper les ermites vivant dans sa forêt en un monastère auxquels un chartreux sorti de Lugny, Viard, aurait donné ses premières institutions".

Dom Martène et Dom Durand dans leur "Voyage littéraire de deux bénédictins" passèrent à l'Abbaye, lors de leur voyage à travers la France Monastique. Ils nous relatent leur visite. Prises à la source, leurs informations semblent de beaucoup les plus crédibles : « *On dit dans le pays qu'il doit son origine à un frère Wiart, convers de la Chartreuse de Lugny, qui ne trouvant pas les chartreux assez austères, se retira dans cette solitude, près d'une fontaine, et y assembla des disciples. Ce qui peut confirmer cette tradition populaire, c'est que les religieux de Val des Choux avaient l'habit des Chartreux dans le commencement de leur institut, et qu'ils portent encore aujourd'hui l'habit blanc, dans lequel ils ont changé quelque chose, prenant un chaperon au lieu du capuchon, qui tenait autrefois à la cuculle ou scapulaire* ».

Cette tradition cependant ne peut se soutenir :

1) Parce que le Val des Choux a été fondé par Eudes, Duc de Bourgogne bien peu d'années après la chartreuse de Lugny, et qu'en ce temps là les Chartreux comme aujourd'hui, n'avaient pas besoin de réforme, étant dans la plus grande ferveur de leur ordre, et que quoi que les religieux du Val des Choux ayant pris beaucoup de pratiques des Chartreux, ils n'ont cependant jamais été aussi austères qu'eux.

2) Jacques de Vitry, qui vivait dans ce temps-là, dit qu'ils suivaient les usages de Citeaux, et non pas des Chartreux.

3) Le premier prieur du Val des Choux ne fut point le frère Wiard, mais un Gui, qui eut pour successeur Humbert. On voit encore leur tombeau dans l'église, sur lequel on lit ces deux vers : "*Hic duo funt fratres, caput ordinis, et protopatres, Guido et Humbertus, sit Christus utrisque misertus*".

4/ On lit encore une inscription dans l'église du Val des Choux, qui fait connaître le temps auquel le frère Wiard s'y retira, c'est-à-dire, environ cent ans après la fondation du monastère, car voici comme elle est conçue : "*Anno Domini MCCXCIII quarto nonas novembus intavit frater Wiardus in chorum Vallis Caulium.*"

Ces raisons détruisent entièrement la fausse tradition de la fondation du Val des Choux par le frère Wiard, dont on montre encore le lieu de la retraite proche d'une fontaine. Il faut pourtant avouer que le premier prieur du Val des Choux est venu de la Chartreuse de Lugny, puisque les anciennes constitutions le disent positivement."

Précédemment le P. Helyot et Max Bulot, dans leur "Histoire des Ordres Religieux" (1714), ont donné la version du frère Viard fondateur : "*Une ancienne inscription de l'église porte que Viard y entra le second jour de Novembre 1193. Il donna à ses disciples des Constitutions fort semblables à celle des Chartreux, qui furent confirmées depuis par le Pape Honorius III". Il semble que pour la date de Novembre 1193, ils aient eu recours à des sources, qui semblent peu fiables, et comme ils écrivent un peu plus loin, citant leur source : "Choppin, dans son Traité des Droits des Religieux et des Monastères, parlant de cet ordre, dit qu'il y avait trente prieurés qui dépendaient du Val des Choux..."*". Chopin écrivait en 1619, ce qui explique certaines déficiences d'informations dues à l'époque.

La règle de l'ordre.

Les premières institutions, dont nous n'avons pas le texte d'origine, mais que l'on peut reconstituer en examinant la Bulle d'Innocent II confirmant ses dispositions dans une notice intitulée "*De prima institutione Vallis Caulium*". La Bulle entérine les institutions que les religieux se sont donnés, et le Pape approuve leur genre de vie. C'est pour lui un ordre nouveau. Or il n'encourage pas la multiplication de ceux-ci, mais préfère incorporer aux ordres anciens les initiatives nouvelles. C'est donc une exception qu'il consent pour cette institution qui mélange la règle cistercienne pour les célébrations de la messe et des offices canoniaux en communauté chaque jour, les repas et travaux en communs, et les institutions de Guigues en se consacrant à la prière et à la contemplation. Les moments allant des matines à l'heure du travail, et des vêpres au coucher du soleil. ainsi que l'obligation de reposer la nuit habillé, ceint de la ceinture et chaussé sont directement inspiré des Chartreux. Ils se construisent comme eux de petites cellules afin "qu'ils puissent vaquer à Dieu seul avec plus de recueillement et de dévotion ". Surgissent tout au long du XIIIe siècle de nouveaux monastères qui demandent à s'agréger au Val. Ils sont tous érigés dans des secteurs boisés avec l'aide financière des seigneurs locaux.

Avec le développement de l'Ordre les institutions sommaires et surtout draconienne du début ne correspondaient plus aux aspirations des religieux. Ils demandèrent au successeur d'Innocent II des aménagements à leur règle. Ce dernier les autorisa à prendre en chapitre général toutes les mesures pour mitiger leur règle. Puis l'Ordre se rapproche de Citeaux dont il adopte un très grand nombre de statuts, et en 1214 Citeaux admet le Val des Choux dans sa communauté de prières.

Il semble qu'au milieu du XIII^e siècle, l'Ordre connut quelques difficultés, car dans les statuts de 1262, on renforce les pénalités à l'égard des conspirateurs et des religieux coupables d'actes de violence et d'injures. Quant au plan temporel les religieux du Val des Choux étaient tenus de vivre de leurs revenus, donc pas de troupeaux, ni de terres labourables. Ils cultivent leurs jardins potagers, et entretiennent leurs vergers, et vivent des revenus de leurs forêts, des dîmes, et de leurs rentes. On a peu de renseignements sur l'évolution de l'Ordre à travers les siècles, sinon qu'une grande tiédeur s'était emparée des religieux; les austérités premières avaient été abandonnées, et la vie que menait les religieux n'avait rien de comparable avec les austérités premières de l'Ordre. Ce relâchement au cours des siècles était du en partie aux guerres successives, à l'insécurité, qui avaient obligés les religieux à trouver refuge dans leurs familles des années entières. Ils avaient oublié, au contact du monde, leur goût pour la solitude et la prière. A force de mitiger la règle la faiblesse humaine était arriver à enlever toute contrainte.

Un ressaisissement eut lieu dans les monastères cisterciens sous l'impulsion de l'Abbé de Rancé à la Trappe, comme une vingtaine d'années avant le Père Charles Fremon l'avait fait à Grandmont. Des religieux du Val suivirent cet exemple dont le Père François Ledigne de la Genevroye. Mais ce ne fut qu'un sursis de quelques décennies. En 1760 les autorités ecclésiastiques préparèrent l'union extinctive du grand prieuré du Val des Choux et de ses petits prieurés, dont il n'en restait plus que trois en activité: Vauclair, Beaupré, et Remonvaux, les autres ayant été, soit éteints, soit détachés de l'Ordre à l'abbaye cistercienne de Sept-Fons. Cette extinction fut entérinée par une bulle en 1761. Les religieux mirent comme condition à leur consentement : "que les prieurs garderaient jusqu'à la mort leur titre et leurs revenus, et que les simples religieux, s'ils ne voulaient pas rester au Val, jouiraient d'une rente viagère de 330 livres, qu'ils pourraient aller dépenser où il leur plairait ...

Les Établissements de l'Ordre.

Chef d'ordre: Le Val de Saint-Lieu ou des Choux, Villiers le Duc, près de Châtillon-sur-Seine (21).





Voyage littéraire de deux bénédictins de la Congrégation de St Maur (1717) (Tome 1 - première partie - page 112) :

"Le Val des Choux n'est qu'à quatre lieues de Châtillon. Il est situé dans une affreuse solitude. Nous n'y arrivâmes qu'après avoir fait une grande lieue dans un bois fort épais, et après avoir descendu environ un bon quart de lieue. C'est un chef d'ordre, mais peu considérable, qui n'est qu'une branche de celui de St Benoît. On dit dans le pays qu'il doit son origine à un frère Wiard, convers de la Chartreuse de Lugny, qui ne trouvant pas les chartreux assez austères, se retira dans cette solitude, près d'une fontaine, et y assembla des disciples. Ce qui peut confirmer cette tradition populaire, c'est que les religieux de Val des Choux avaient l'habit des Chartreux dans le commencement de leur institut, et qu'ils portent encore aujourd'hui l'habit blanc, dans lequel ils ont changé quelque chose, prenant un chaperon au lieu du capuchon, qui tenait autrefois à la cuculle ou scapulaire. Cette tradition cependant ne peut se soutenir 1) Parce que le Val des Choux a été fondé par Eudes, Duc de Bourgogne bien peu d'années après la chartreuse de Lugny, et qu'en ce temps là les Chartreux comme aujourd'hui, n'avaient pas besoin de réforme, étant dans la plus grande ferveur de leur ordre, et que quoi que les religieux du Val des Choux ayant pris beaucoup de pratiques des Chartreux, ils n'ont cependant jamais été aussi austères qu'eux. 2) Jacques de Vitry, qui vivait dans ce temps-là, dit qu'ils suivaient les usages de Citeaux, et non pas des Chartreux. 3) Le premier prieur du Val des Choux ne fut point le frère Wiard, mais un Gui, qui eut pour successeur Humbert. On voit encore leur tombeau dans l'église, sur lequel on lit ces deux vers : "Hic duo funt fratres, caput ordinis, et protopatres, Guido et Humbertus, sit Christus utrisque misertus". 4/ On lit encore une inscription dans l'église du Val des Choux, qui fait connaître le temps auquel le frère Wiard s'y retira, c'est-à-dire, environ cent ans après la fondation du monastère, car voici comme elle est conçue : "Anno Domini MCCXCIII quarto nonas novembus intavit frater Wiardus in chorum Vallis Caulium." Ces raisons, ce me semble, détruisent entièrement la fausse tradition de la fondation du Val des Choux par le frère Wiard, dont on montre encore le lieu de la retraite proche d'une fontaine. Il faut pourtant avouer que le premier prieur du Val des Choux est venu de la Chartreuse de Lugny, puisque les anciennes constitutions le disent positivement. Nous ne vîmes rien de considérable dans ce monastère, que les tombeaux de deux enfants, qui sont sans inscription. Les religieux nous disent que c'étaient des enfants des Ducs de Bourgogne, quoique aucun auteur n'en parle. Il paraît par les cérémonies de l'enterrement, qui sont gravées autour du tombeau,

que celui qu'il renferme est une personne de conséquence, puisque celui qui fait la cérémonie est habillé en évêque."

Vestiges : quatre corps de bâtiments autour d'une très vaste cour. Ce sont les bâtiments les plus anciens restants en état de cet Ordre. Les portes sont plein cintre et les salles sont voûtées d'arêtes. Aucune recherche de style. Une salle renferme de nombreux restes lapidaires des bâtiments conventuels et de l'église, détruits en 1799, qui ressemblent fort à ceux du style cistercien.

Prieurés :

- **Clairlieu**, actuellement ferme de Clairlieu, Pâlis 10190. La date de fondation est inconnue, mais antérieure à 1222, date à laquelle ce prieuré reçoit une donation de Thibaud IV, Comte de Champagne. Le prieuré fut en partie détruit pendant les guerres de religion en 1576, comme le village de Pâlis.

- **Royal-Pré**, Cricqueville-en-Auge 14430, fondé en 1255 par Saint Louis.



- **L'abbayotte**, Magny-sur-Tille 21110. Prieuré éphémère, (fondé vers 1224, par Jean de Montréal, seigneur de Tart et Magny). Il a été transféré en 1363 à Dijon par Etienne de Mussigny.

- **Le Val Croissant**, la Motte-Ternant - 21210. Ce prieuré fut fondé en 1216 par Guillaume de Mont Saint-Jean.



- **Le Val Duc**, actuellement l'Abbaye du Valduc, dans l'enceinte du C.E.A de

Valduc, Salives 21580. Il fut fondé avant 1248, par Hugues IV, Duc de Bourgogne.

- **Le Val Dieu**, actuellement le Moulin de Val-Dieu, Lachy - 51120. Ce prieuré fut fondé entre 1234 et 1253, par Thibaut IV, Comte de Champagne et Roi de Navarre.

- **La Genevroye aux Moines**, Soncourt-sur-Marne 52320 Froncles, fondée en 1216 par Gautier 1er de Vignory.



- **Remonvaux en Bassigny**, Liffol-le-Petit 52700, fondé avant 1248 par Hue, sire de la Fauche.

- **Vauclair**, actuellement le Moulin de Vauclair, Giey sur Aujon 52210, fondé en 1219 par Simon de Châteauvillain.

- **N.D. de L'Épeau, Donzy, fondé en 1214 par Hervé de Donzy, comte de Nevers. Elle avait la réputation d'être la maison la plus aisée de l'Ordre.**

- **Saint-Nicolas de Réveillon**

- **Uchon**, actuellement le Prieuré, ferme, Uchon 71190 ; dut être fondé vers 1250 par le seigneur du lieu. C'était une annexe du Val Croissant.



- **Le Val Saint-Benoît**, Epinac-les-Mines 71360. Sa date de fondation est inconnue. Ses fondateurs furent les seigneurs de Monetoy, de Loges et surtout de Sully.



- **Sainte-Barbe**, se trouvait dans le hameau de Plain-Marchais aujourd'hui disparu, commune de Lavau 89170 Saint-Fargeau. Fondée par Ithier V de Toucy (*voir cette fiche*) avant 1213.

- **Notre-Dame de Beaupré**, actuellement le Moulin de Beaupré, commune de Soumaintrain 89570 Neuvy-Sautour. Sa fondation doit se situer vers 1250, et son fondateur n'est pas connu. Vestiges: un moulin.



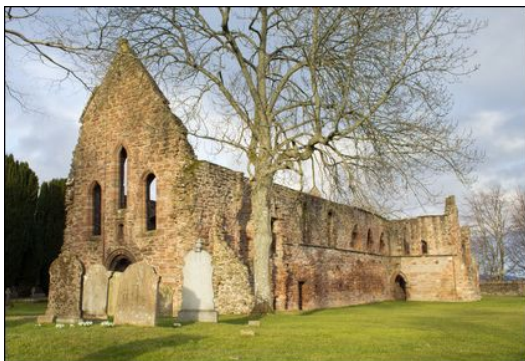
- **Vausse**, Prieuré de Vausse, Châtel-Gérard 89310 Noyers. Ce prieuré fut fondé avant 1235 par Anseric V de Montréal.



- **Ardschatten (Ardchattan)**, comté d'Argyll, (fondé en 1230 par Duncan Maccoult) Construit sous le vocable de St-Jean-Baptiste, e prieuré se trouve sur les bords du lac Etive, face au pic Cruachan.



- **Beaulieu**, comté d'Inverness (fondé en 1230 par John Bysset avec l'appui d'Alexandre II, roi d'Ecosse). Beaulieu se trouve sur l'estuaire du Beaulieu, à dix milles à l'ouest d'Inverness.



- **Pluscardine** comté d'Elgin (fondé en 1230 par le même Alexandre II).





L'architecture du Val des Choux.

Le peu d'éléments architecturaux de comparaison ne permettent pas d'être formel, mais l'architecture de cet ordre est en tout point comparable à celle qui s'édifiait à cette époque. Sans originalité, c'est une architecture fonctionnelle plus que décorative, mais dont la sobriété à quelque chose d'élégant. Un désir de ne pas être hors normes, mais où on prend en compte les besoins de la vie monastique, la hauteur des fenêtres dans la nef, ne permettant pas la distraction, mais donnant une lumière suffisante, en est une preuve. On a également le sentiment que cet ordre était très décentralisé. Certains prieurés avaient sous leurs dépendances des filles, l'Épeau par exemple qui possédait Ste Barbe et St Nicolas ; le Val St Benoît qui possédait Uchon. Il ne semble pas qu'il y ait eu des directives générales concernant l'architecture.

L'ordre du Val des Choux.

Lorsque Jean-René Gaborit (Conservateur principal honoraire au Musée du Louvre) écrivait à la fin de sa thèse sur l'Architecture de Grandmont :

“Il semble qu’au point de vue architectural comme au point de vue des institutions, Grandmont a subi l’influence de Cîteaux, mais en gardant au moins jusqu’au milieu du XIIIe siècle, ce qui faisait son originalité”. et dans un renvoi de bas de page il complète sa pensée : “ Des éléments de comparaison beaucoup plus valables seraient à chercher dans les institutions et les vestiges architecturaux des ordres de Tiron, l’Artige, Dalon (à ses origines) et peut-être du Val des Choux”.

C’est donc a cette comparaison que je vais essayer de me livrer dans cet article.

L’ordre du Val des Choux est fort mal connu, même dans l’aire géographique d’implantation d’origine (Châtillonnais). Il a été très peu étudié et j’ai eu des difficultés à faire l’inventaire des prieurés de cet ordre, et de les situer sur le terrain, ce travail n’ayant été fait que d’une manière lacunaire. L’article le mieux documenté sur cet ordre semble être celui consacré par R. Folz.

Quel sorte d’institut était l’Ordre du Val des Choux ?

C’était un ordre fondé, d’après la tradition, par un frère convers Chartreux, Viard. Il était sorti de la chartreuse de Lugny, distant de “huit lieues” de l’endroit où Eude III, Duc de Bourgogne donna les terrains pour y fonder son abbaye. La légende dit que Viard non content de pratiquer tous les devoirs imposés par les règlements de son ordre, il se sentit appelé à une vie plus austère encore et plus retirée que celle vécut à la Chartreuse!

Il semble que la vérité soit tout autre, comme le suggère Robert Folz :

“On sait que ces colonies d’ermite donnèrent au bout d’un temps variable naissance à des communautés monastiques, dont on trouve un siècle plus tôt de nombreux exemples dans la France de l’Ouest. Aurions-nous ici un cas semblable à

celui de Tiron, de Savigny ou de Mortain ? Nous sommes très près de l'admettre et considérons volontiers le Val des Choux comme un témoin attardé d'un mouvement qui avait commencé au milieu du XI^{ème} s., et qui paraissait en général résorbé depuis 1150. Si cette hypothèse pouvait s'avérer exacte, le rôle d'Eude III semblerait avoir été celui de regrouper les ermites vivant dans sa forêt en un monastère auxquels un chartreux sorti de Lugny, Viard, aurait donné ses premières institutions" .

Dom Martène et Dom Durand dans leur "Voyage littéraire de deux bénédictins" passèrent à l'Abbaye, lors de leur voyage à travers la France Monastique. Ils nous relatent leur visite. Prises à la source, leurs informations semblent de beaucoup les plus crédibles : *« On dit dans le pays qu'il doit son origine à un frère Wiart, convers de la Chartreuse de Lugny, qui ne trouvant pas les chartreux assez austères, se retira dans cette solitude, près d'une fontaine, et y assembla des disciples. Ce qui peut confirmer cette tradition populaire, c'est que les religieux de Val des Choux avaient l'habit des Chartreux dans le commencement de leur institut, et qu'ils portent encore aujourd'hui l'habit blanc, dans lequel ils ont changé quelque chose, prenant un chaperon au lieu du capuchon, qui tenait autrefois à la cuculle ou scapulaire ».*

Cette tradition cependant ne peut se soutenir :

1) Parce que le Val des Choux a été fondé par Eudes, Duc de Bourgogne bien peu d'années après la chartreuse de Lugny, et qu'en ce temps là les Chartreux comme aujourd'hui, n'avaient pas besoin de réforme, étant dans la plus grande ferveur de leur ordre, et que quoi que les religieux du Val des Choux ayant pris beaucoup de pratiques des Chartreux, ils n'ont cependant jamais été aussi austères qu'eux.

2) Jacques de Vitry, qui vivait dans ce temps-là, dit qu'ils suivaient les usages de Citeaux, et non pas des Chartreux.

3) Le premier prieur du Val des Choux ne fut point le frère Wiard, mais un Gui, qui eut pour successeur Humbert. On voit encore leur tombeau dans l'église, sur lequel on lit ces deux vers : "Hic duo funt fratres, caput ordinis, et protopatres, Guido et Humbertus, sit Christus utrisque misertus".

4/ On lit encore une inscription dans l'église du Val des Choux, qui fait connaître le temps auquel le frère Wiard s'y retira, c'est-à-dire, environ cent ans après la fondation du monastère, car voici comme elle est conçue : "Anno Domini MCCXCIII quarto nonas novembus intavit frater Wiardus in chorum Vallis Caulium."

Ces raisons, ce me semble, détruisent entièrement la fausse tradition de la fondation du Val des Choux par le frère Wiard, dont on montre encore le lieu de la retraite proche d'une fontaine. Il faut pourtant avouer que le premier prieur du Val des Choux est venu de la Chartreuse de Lugny, puisque les anciennes constitutions le disent positivement."

Précédemment le P. Helyot et Max Bulot, dans leur "Histoire des Ordres Religieux" (1714), ont donné la version du frère Viard fondateur : "*Une ancienne inscription de l'église porte que Viard y entra le second jour de Novembre 1193. Il donna à ses disciples des Constitutions fort semblables à celle des Chartreux, qui furent confirmées depuis par le Pape Honorius III". Il semble que pour la date de Novembre 1193 , ils aient eu recours à des sources, qui semblent peu fiables, et*

comme ils écrivent un peu plus loin, citant leur source : "Choppin, dans son *Traité des Droits des Religieux et des Monastères*, parlant de cet ordre, dit qu'il y avait trente prieurés qui dépendaient du Val des Choux...". Chopin écrivait en 1619, ce qui explique certaines déficiences d'informations dues à l'époque.

La règle de l'ordre.

Les premières institutions, dont nous n'avons pas le texte d'origine, mais que l'on peut reconstituer en examinant la Bulle d'Innocent II confirmant ses dispositions dans une notice intitulée "De prima institutione Vallis Caulium". La Bulle entérine les institutions que les religieux se sont donnés, et le Pape approuve leur genre de vie. C'est pour lui un ordre nouveau. Or il n'encourage pas la multiplication de ceux-ci, mais préfère incorporer aux ordres anciens les initiatives nouvelles. C'est donc une exception qu'il consent pour cette institution qui mélange la règle cistercienne pour les célébrations de la messe et des offices canoniaux en communauté chaque jour, les repas et travaux en communs, et les institutions de Guigues en se consacrant à la prière et à la contemplation. Les moments allant des matines à l'heure du travail, et des vêpres au coucher du soleil, ainsi que l'obligation de reposer la nuit habillé, ceint de la ceinture et chaussé sont directement inspiré des Chartreux. Ils se construisent comme eux de petites cellules afin "qu'ils puissent vaquer à Dieu seul avec plus de recueillement et de dévotion ". Surgissent tout au long du XIIIe siècle de nouveaux monastères qui demandent à s'agréger au Val. Ils sont tous érigés dans des secteurs boisés avec l'aide financière des seigneurs locaux.

Avec le développement de l'Ordre les institutions sommaires et surtout draconienne du début ne correspondaient plus aux aspirations des religieux. Ils demandèrent au successeur d'Innocent II des aménagements à leur règle. Ce dernier les autorisa à prendre en chapitre général toutes les mesures pour mitiger leur règle. Puis l'Ordre se rapproche de Cîteaux dont il adopte un très grand nombre de statuts, et en 1214 Cîteaux admet le Val des Choux dans sa communauté de prières.

Il semble qu'au milieu du XIIIe siècle, l'Ordre connut quelques difficultés, car dans les statuts de 1262, on renforce les pénalités à l'égard des conspirateurs et des religieux coupables d'actes de violence et d'injures. Quant au plan temporel les religieux du Val des Choux étaient tenus de vivre de leurs revenus, donc pas de troupeaux, ni de terres labourables. Ils cultivent leurs jardins potagers, et entretiennent leurs vergers, et vivent des revenus de leurs forêts, des dîmes, et de leurs rentes. On a peu de renseignements sur l'évolution de l'Ordre à travers les siècles, sinon qu'une grande tiédeur s'était emparée des religieux; les austérités premières avaient été abandonnées, et la vie que menait les religieux n'avait rien de comparable avec les austérités premières de l'Ordre. Ce relâchement au cours des siècles était du en partie aux guerres successives, à l'insécurité, qui avaient obligés les religieux à trouver refuge dans leurs familles des années entières. Ils avaient oublié, au contact du monde, leur goût pour la solitude et la prière. A force de mitiger la règle la faiblesse humaine était arriver à enlever toute contrainte.

Un ressaisissement eut lieu dans les monastères cisterciens sous l'impulsion de l'Abbé de Rancé à la Trappe, comme une vingtaine d'années avant le Père Charles Fremont l'avait fait à Grandmont. Des religieux du Val suivirent cet exemple dont le Père François Ledigne de la Genevroye. Mais ce ne fut qu'un sursis de quelques décennies. En 1760 les autorités ecclésiastiques préparèrent l'union extinctive du grand prieuré du Val des Choux et de ses petits prieurés, dont il n'en restait plus que trois en activité: Vauclair, Beaupré, et Remonvaux,

les autres ayant été, soit éteints, soit détachés de l'Ordre à l'abbaye cistercienne de Sept-Fons. Cette extinction fut entérinée par une bulle en 1761. Les religieux mirent comme condition à leur consentement : "que les prieurs garderaient jusqu'à la mort leur titre et leurs revenus, et que les simples religieux, s'ils ne voulaient pas rester au Val, jouiraient d'une rente viagère de 330 livres, qu'ils pourraient aller dépenser où il leur plairait ...

Les Établissements de l'Ordre.

Chef d'ordre : Le Val de Saint-Lieu ou des Choux, Cne de Villiers le Duc - 21400 Châtillon-sur-Seine.

Voyage littéraire de deux bénédictins de la Congrégation de St Maur (1717) Tome 1 - première partie - page 112 :

"Le Val des Choux n'est qu'à quatre lieues de Châtillon. Il est situé dans une affreuse solitude. Nous n'y arrivâmes qu'après avoir fait une grande lieue dans un bois fort épais, et après avoir descendu environ un bon quart de lieue. C'est un chef d'ordre, mais peu considérable, qui n'est qu'une branche de celui de St Benoît. On dit dans le pays qu'il doit son origine à un frère Wiard, convers de la Chartreuse de Lugny, qui ne trouvant pas les chartreux assez austères, se retira dans cette solitude, près d'une fontaine, et y assembla des disciples. Ce qui peut confirmer cette tradition populaire, c'est que les religieux de Val des Choux avaient l'habit des Chartreux dans le commencement de leur institut, et qu'ils portent encore aujourd'hui l'habit blanc, dans lequel ils ont changé quelque chose, prenant un chaperon au lieu du capuchon, qui tenait autrefois à la cuculle ou scapulaire. Cette tradition cependant ne peut se soutenir 1) Parce que le Val des Choux a été fondé par Eudes, Duc de Bourgogne bien peu d'années après la chartreuse de Lugny, et qu'en ce temps là les Chartreux comme aujourd'hui, n'avaient pas besoin de réforme, étant dans la plus grande ferveur de leur ordre, et que quoi que les religieux du Val des Choux ayant pris beaucoup de pratiques des Chartreux, ils n'ont cependant jamais été aussi austères qu'eux. 2) Jacques de Vitry, qui vivait dans ce temps-là, dit qu'ils suivaient les usages de Cîteaux, et non pas des Chartreux. 3) Le premier prieur du Val des Choux ne fut point le frère Wiard, mais un Gui, qui eut pour successeur Humbert. On voit encore leur tombeau dans l'église, sur lequel on lit ces deux vers : "Hic duo funt fratres, caput ordinis, et protopatres, Guido et Humbertus, sit Christus utrisque misertus". 4/ On lit encore une inscription dans l'église du Val des Choux, qui fait connaître le temps auquel le frère Wiard s'y retira, c'est-à-dire, environ cent ans après la fondation du monastère, car voici comme elle est conçue : "Anno Domini MCCXCIII quarto nonas novembus intavit frater Wiardus in chorum Vallis Caulium." Ces raisons, ce me semble, détruisent entièrement la fausse tradition de la fondation du Val des Choux par le frère Wiard, dont on montre encore le lieu de la retraite proche d'une fontaine. Il faut pourtant avouer que le premier prieur du Val des Choux est venu de la Chartreuse de Lugny, puisque les anciennes constitutions le disent positivement. Nous ne vîmes rien de considérable dans ce monastère, que les tombeaux de deux enfants, qui sont sans inscription. Les religieux nous disent que c'étaient des enfants des Ducs de Bourgogne, quoique aucun auteur n'en parle. Il paraît par les cérémonies de l'enterrement, qui sont gravées autour du tombeau, que celui qu'il renferme est une personne de conséquence, puisque celui qui fait la cérémonie est habillé en évêque."

Vestiges : quatre corps de bâtiments autour d'une très vaste cour. Ce sont les bâtiments les plus anciens restants en état de cet Ordre. Les portes sont plein

cintre et l'intérieur des salles sont voûtées d'arêtes. aucune recherche de style. Une salle renferme de nombreux lapidaires des bâtiments conventuels et de l'église détruits en 1799. Ces lapidaires ressemblent fort à ceux du style cistercien.

Prieurés :

- **Clairlieu**, actuellement ferme de Clairlieu, commune de Pâlis 10190 Estissac (fondé avant 1222).

La date de fondation est inconnue, mais antérieure à 1222, date à laquelle ce prieuré reçoit une donation de Thibaud IV, Comte de Champagne. Le prieuré fut en partie détruit pendant les guerres de religion en 1576, comme le village de Pâlis.

- **Royal-Pré**, commune de Cricqueville-en-Auge 14430 Dozulé (fondé en 1255 par Saint Louis) *Beata Maria de Regali Prato* - Sainte Marie de Royal-Pré - On signale sur le cartulaire 32 H 5 de Chaumont, qu'un petit prieuré en dépendait, mais sans donner sa localisation en Normandie.

- **L'Abbayotte**, commune de Magny-sur-Tille 21110 Genlis. Prieuré éphémère, (fondé vers 1224, par Jean de Montréal, seigneur de Tart et Magny). Il a été transféré en 1363 à Dijon par Etienne de Mussigny;

- **Le Val Croissant**, commune de la Motte-Ternant - 21210 Saulieu. Ce prieuré fut fondé en 1216 par Guillaume de Mont Saint-Jean.

- **Le Val Duc**, actuellement l'Abbaye du Valduc, dans l'enceinte du C.E.A de Valduc - Commune de Salives 21580 - Grancey-le-Château.

Il fut fondé avant 1248, par Hugues IV, Duc de Bourgogne.

- **Le Val Dieu**, actuellement le Moulin de Val-Dieu, Commune de Lachy - 51120 Sézanne. Ce prieuré fut fondé entre 1234 et 1253, par Thibaut IV, Comte de Champagne et Roi de Navarre.

- **La Genevroye aux Moines**, actuellement L'Abbaye, commune de Soncourt-sur-Marne 52320 Froncles (fondé en 1216). Elle fut fondée en 1216 par Gautier 1er de Vignory.

- **Remonvaux en Bassigny**, commune de Liffol-le-Petit 52700 Andelot-Blancheville (fondé avant 1248 par Hue, sire de la Fauche).

Vestiges : Ruines importantes, la chapelle était voûtée d'ogives, belle grille.

- **Vauclair**, actuellement le Moulin de Vauclair, commune de Giey sur Aujon 52210 Arc-en-Barrois (fondé en 1219). Vauclair a été fondé en 1219 par Simon de Châteauvillain.

- **L'Épeau, actuellement l'abbaye de l'Épeau (en ruines), commune de Donzy 58220 Donzy (fondé en 1214).**

L'Épeau fut fondé en 1214 par Hervé de Donzy, comte de Nevers. Elle avait la réputation d'être la maison de l'Ordre la plus aisée. Ce prieuré fut pillé et incendié par les troupes de Coligny, commandés par le capitaine Le Bois de Merille en 1569. Les protestants ne partirent qu'à la Saint-Barthélemy 1572. Les

prieurs commendataires firent le reste, un des leurs vendit la toiture, laissant le bâtiment aux rigueurs des saisons. Au milieu du XVIIIème siècle l'évêque d'Auxerre au cours d'une visite pastorale trouva le lieu dans un tel état de délabrement qu'il demanda la liquidation du bien. En 1773, M de la Barre se porte acquéreur du bien, et sa fille qui en prend possession en 1784, le transmet à ses descendants jusqu'à nos jours. Mme Christine de Genouillac en est la propriétaire actuelle. Elle y a organisé un spectacle "Son et Lumière".

Vestiges : L'église de style gothique de la première moitié du XIIIème s. Elle était grande; sa nef mesurait 53m, et la hauteur de la lanterne était à 39m. Il ne reste de cet édifice, que le transept gauche transformé en chapelle, et les murs du transept droit, ainsi que des piliers de la nef. A la place du choeur une maison d'habitation y a été édifiée.

- **Saint-Nicolas de Réveillon**, commune d'Entrain, 58410 Entrains-sur-Nohain, était au XVIIème s. à la collation de l'Abbé de l'Épeau. Ce prieuré à l'origine fut fondé avant 1250 à St Cyr les Entrains. Il devait être reconstruit en 1770 à l'endroit initial . Mais le curé d'Entrains qui était également prieur commendataire du prieuré, préféra utiliser le quart de réserve des coupes de bois pour agrandir son église par une chapelle derrière le choeur de l'église paroissiale de St Sulpice d'Entrains 58410 Entrains-sur-Nohain. Cette chapelle XVIIIe sert actuellement de choeur et tranche par son style du reste de l'église datant du XIIIème s.

- **Uchon**, actuellement le Prieuré, ferme, commune d'Uchon 71190 Etang-sur-Aroux (fondé en 1250). Uchon dut être fondé vers 1250 par le seigneur du lieu. Sa chapelle était dédiée à St-Jean; au XVIIIe siècle, elle ne servait qu'une fois l'an. C'était une annexe du Val Croissant.

- **Le Val Saint-Benoît**, actuellement le Prieuré du Val St Benoît, commune d'Epinac-les-Mines 71360 Epinac. Sa date de fondation est inconnue. Ses fondateurs furent les seigneurs de Monetoy, de Loges et surtout de Sully, sur les terres duquel a été érigée le monastère. Saccagé par les guerres de religion, le monastère était en ruine en 1646.

- **Sainte-Barbe**, se trouvait dans le hameau de Plain-Marchais aujourd'hui disparu, commune de Lavau 89170 Saint-Fargeau. Fondée par Ithier V avant 1213. Il donne le lieu en perpétuel aumône à Messire André, pour y construire une église et une maison dans un verger,

- **Notre-Dame de Beaupré**, actuellement le Moulin de Beaupré, commune de Soumaintrain 89570 Neuvy-Sautour (fondé en 1250). Sa fondation doit se situer vers 1250, et son fondateur n'est pas connu. Vestiges: Un moulin a été transformé en résidence secondaire.

- **Vausse**, Prieuré de Vausse, Commune de Châtel-Gérard 89310 Noyers (fondé avant 1235). Ce prieuré fut fondé avant 1235 par Anseric V de Montréal.

- **Ardschatten**, comté d'Argyll, (fondé en 1230 par Duncan Maccoult) Construit sous le vocable de St-Jean-Baptiste, Ce prieuré se trouve sur les bords du lac Etive, face au pic Cruachan.

- **Beaulieu** (Beauty) comté d'Inverness (fondé en 1230 par John Bysset avec l'appui d'Alexandre II, roi d'Ecosse). Beaulieu se trouve sur l'estuaire du Beaulieu, à

dix milles à l'ouest d'Inverness. Beaulieu le Prieuré était située "à Insula d'Achenbady", maintenant Beaulieu, dans le Comté d'Inverness. Il a été probablement fondé vers 1230. On ne le connaît pas le fondateur, des sources différentes donnant Alexandre II d'Ecosse, John Bisset ou tous les deux.

- **Pluscardine** comté d'Elgin (fondé en 1230 par le même Alexandre II). Ce prieuré était dédié à St André, en violation avec la règle qui prescrivait que les dédicaces devaient être, soit à la Vierge-Marie, soit à St Jean-Baptiste. C'est pourquoi ce prieuré s'appelait également le Val-St-André.

L'architecture du Val des Choux.

Le peu d'éléments architecturaux de comparaison ne permettent pas d'être formel, mais l'architecture de cet ordre est en tout point comparable à celle qui s'édifiait à cette époque. Sans originalité, c'est une architecture fonctionnelle plus que décorative, mais dont la sobriété à quelque chose d'élégant. Un désir de ne pas être hors normes, mais où on prend en compte les besoins de la vie monastique, la hauteur des fenêtres dans la nef, ne permettant pas la distraction, mais donnant une lumière suffisante, en est une preuve. On a également le sentiment que cet ordre était très décentralisé. Certains prieurés avaient sous leurs dépendances des filles, l'Épeau par exemple qui possédait, Ste Barbe, St Nicolas, le Val St Benoît qui possédait Uchon. Il ne semble pas qu'il y ait des directives générales concernant l'architecture. Ce qui a peut-être incité à ce rapprochement avec Grandmont à J.R Gaborit est le superbe cloître, très original, en pierre du prieuré de Vausse. Il ressemble un peu à celui de Saint Michel de Lodève, mais à voûtement plein cintre.